



**DEVENIR  
PROPRIETAIRE ?  
FACILE, AVEC  
LA LOCATION-  
ACCESSION**



## LE PSLA <sup>(1)</sup>, L'OPPORTUNITÉ A SAISIR

Vous souhaitez acheter en PSLA mais avez encore quelques doutes ? Pas de panique, balayons-les ensemble.



"Avec le PSLA, suis-je locataire ou propriétaire ?"

Idée reçue N°1

### Propriété

**L'acquisition en PSLA se déroule en deux phases :**

la première est une période location, qui permet de prendre possession de votre logement en douceur. La deuxième phase intervient en moyenne 18 mois après la période locative : la levée d'option. Lorsque celle-ci intervient, vous devenez, pleinement propriétaire de votre logement.

Idée reçue N°2

### Avantages fiscaux

**Et si !** En achetant votre logement neuf en location-accession, vous bénéficiez d'une exonération de taxe foncière durant 15 ans, idéale pour épargner.



"Avec le PSLA, je ne bénéficie pas d'avantages fiscaux"

Idée reçue N°3

### Qualité du logement

**Faux !** Avec le PSLA, vous devenez propriétaire d'un logement neuf de qualité, répondant aux exigences actuelles en termes de réglementation environnementale.



"En achetant en PSLA, j'ai un logement de moins bonne qualité qu'en accession libre "

Idée reçue N°4

### Achat sécurisé

**Pas d'inquiétude.** En achetant en PSLA avec Immobilière 3F, vous bénéficiez d'une garantie de rachat à prix convenu (80%) pendant 10 ans. Vous pouvez également garder l'esprit tranquille grâce à la garantie de relogement, valable durant 10 ans.



"J'ai peur de ne pas être sécurisé.e dans mon parcours."

"Il y a trop de critères pour devenir propriétaire en PSLA, je ne suis pas éligible... "



Idée reçue N°5

### Éligibilité

**Il existe en effet des critères pour devenir propriétaire en location-accession,** votre logement doit être votre résidence principale et vous devez répondre aux plafonds de ressources en fonction de la composition de votre foyer, sur l'année N-2.

## UN ACCES FACILITÉ À LA PROPRIÉTÉ

La location-accession vous fait profiter de nombreux avantages afin de simplifier votre accès à la propriété :



• **TVA réduite à 5,5%**<sup>(2)</sup> au lieu de 20%

• **Prêt à taux zéro**<sup>(3)</sup> : empruntez une partie du montant de votre achat sans intérêts



• **Pas d'appels de fond** durant la période de construction du logement

• **Prix du logement encadré** par des plafonds au m<sup>2</sup> définis par l'État

• **Redevance mensuelle** (composée d'une part acquisitive et locative) de maximum 33 % du revenu de votre foyer durant la période locative



## Pourquoi nous choisir ?

Acteur majeur de l'immobilier résidentiel, le Groupe 3F offre, au sein d'Action Logement Immobilier, un cadre de vie à près de 700 000 personnes en France. Il gère près de 300 000 logements locatifs et livre plus de 8 000 logements neufs par an. Sa raison d'être « Une adresse pour chacun, un avenir pour tous » guide au quotidien l'action de ses 4639 collaborateurs.

Depuis 2015, le Groupe 3F met son savoir-faire au service de l'accession à la propriété à travers ses filiales régionales et sa marque 3F Accession en Ile-de-France. Nous proposons des dispositifs d'achat de logement neufs adaptés aux besoins des villes et personnalisés en fonction des attentes et situations des futurs propriétaires.

Le Groupe 3F développe une gamme de logements de qualité qui répond aux défis de l'accession à la propriété dans le neuf pour tous les ménages.

## Nous contacter

